

Nombre de membres
en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9
Date de la convocation :
06.05.2024
Date d'affichage :
06.05.2024



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE du 14 Mai 2024

Présents : M. MOREAU Serge, Maire, Mmes : DAUSSET M., JACOB I., LE POTIER P., MM : M. CARRE L., DABILLY P., LIGONNIERE E., THIVELLIER D.,
Excusé : LACOMBE Dominique ayant donné procuration à M. MOREAU S.

La séance débute à 18h36

1-Organisation du scrutin du 9 juin 2024

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Ils devront se composer : -d'un président
-de deux assesseurs minimum (ouverture et clôture)
-d'un secrétaire

Il convient donc d'organiser la présence des membres du conseil.

2-Délibération rectificative

Suite à une coquille dans la dernière délibération de vote des taux, il convient de la renvoyer.

OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu des hausses annoncées des charges communales, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de taxe foncière sur le bâti et taxe d'habitation de 2 % et de maintenir la taxe foncière sur le non bâti au même taux que pour l'année 2023.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de définir les taux d'imposition comme suit :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.17 %
- taxe d'habitation : 10.65 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3-INFORMATIONS DIVERSES

- -L'enquête pour l'installation du parc photovoltaïque se tiendra du 10 juin au 10 juillet prochain. Le Commissaire enquêteur sera présent en Mairie pour recevoir les administrés lors de trois permanences :

- le lundi 10 juin, de 9h à 12h,
- le vendredi 21 juin de 14h à 17h,
- le mercredi 10 juin de 9h à 12h.

- Pascal LABARRE a transmis sa démission du conseil municipal par mail le 6 mai dernier.
- La campagne d'adressage touche à sa fin. La cartographie est finalisée, il reste une dernière vérification à effectuer.
- La réfection de la route de Doux en collaboration avec Pussigny. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas de Châtellerault. La reprise de marquage sera à la charge de la commune (450€). Un devis leur a également été demandé pour l'enrobé de la route de Grapineau qui est à reprendre (4919,83€ HT).
- La maison de « Libéré » subit des infiltrations d'eau venant de la rue adjacente. Afin de palier le problème une bordure de trottoir a été créée mais les infiltrations continuent.

D'autres travaux seront donc nécessaires. De plus, l'intervention de la société PROTEC a été nécessaire afin de s'assurer du raccordement au réseau assainissement.

- La restitution du compte rendu de l'étude énergétique du Pôle se tiendra le 13 juin 2024 à 09h15.
- L'isolation d'une partie des anciens vestiaires doit être réalisée. Deux devis de 2591€ HT ont été reçus, ils sont actuellement à l'étude. De plus, une vérification de l'état de l'assainissement sera effectuée afin d'assurer le bon fonctionnement des locaux.
- Le collectif « Mieux Vivre à Antogny le Tillac » demande le prêt d'une salle pour la tenue de réunions. Le Conseil accorde le prêt de la salle à titre gratuit.

La séance est levée à 19h56.

Fait en mairie, le 15 mai 2024
Serge MOREAU, Maire



